Comment intégrer le PCPE ?

Vous avez un enfant en situation de handicap ?

Vous avez une notification d'orientation ?

N'hésitez pas à nous joindre !

2 membres de l'équipe viennent à votre domicile pour faire le point sur vos besoins et ceux de votre enfant

Nous préparons la contractualisation pour une durée de 6 mois

PCPE de coordination

Un service de l'association HandiCap 'Anjou

74 rue des Ponts de Cé 49000 ANGERS

Sandra DELAUNAY : 07 57 48 18 26

coordo.pcpe@handicap-anjou.fr

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00

www.handicap-anjou.fr

Le PCPE est financé par L'ARS des Pays de La Loire

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées de Coordination

Vers une coordination de la vie à domicile pour une inclusion plus facile

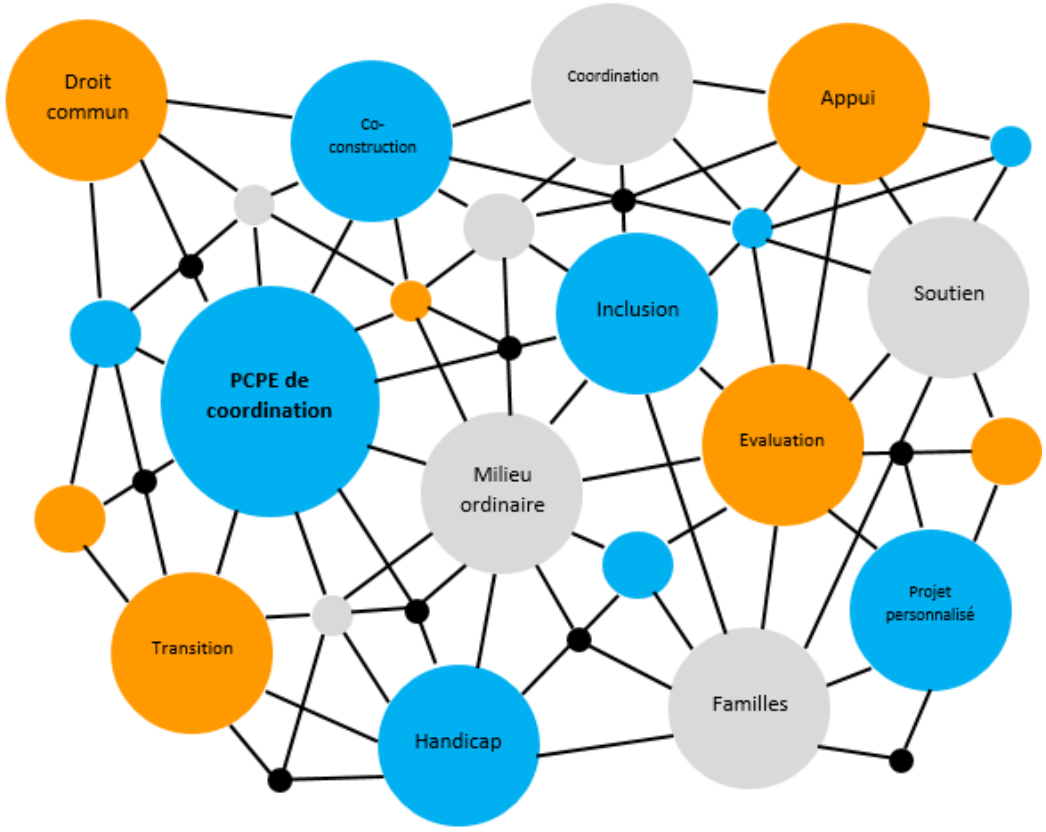

Le PCPE contribue à la réalisation du projet de vie de la personne. Il propose un accompagnement au plus proche du lieu de vie, en favorisant l'inclusion, et en s'appuyant sur des prestations de droit commun.

Le PCPE de coordination pour qui ?

- Aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (0-25 ans) et leurs aidants
- Avec une notification délivrée par la MDA
- Habitants du Maine et loire

4 Principes

- Evaluation des compétences et besoins.
- Co-construction avec les familles
- Travail avec les libéraux
- Limitation de durée

Notre équipe

Nicolas Arnoux, Directeur de pôle
Frédéric Thomas, Directeur adjoint
Sandra Delaunay, Coordinatrice du dispositif
Mylène Delacroix, Psychologue-neuropsychologue
Damien Hamelin, Educateur spécialisé
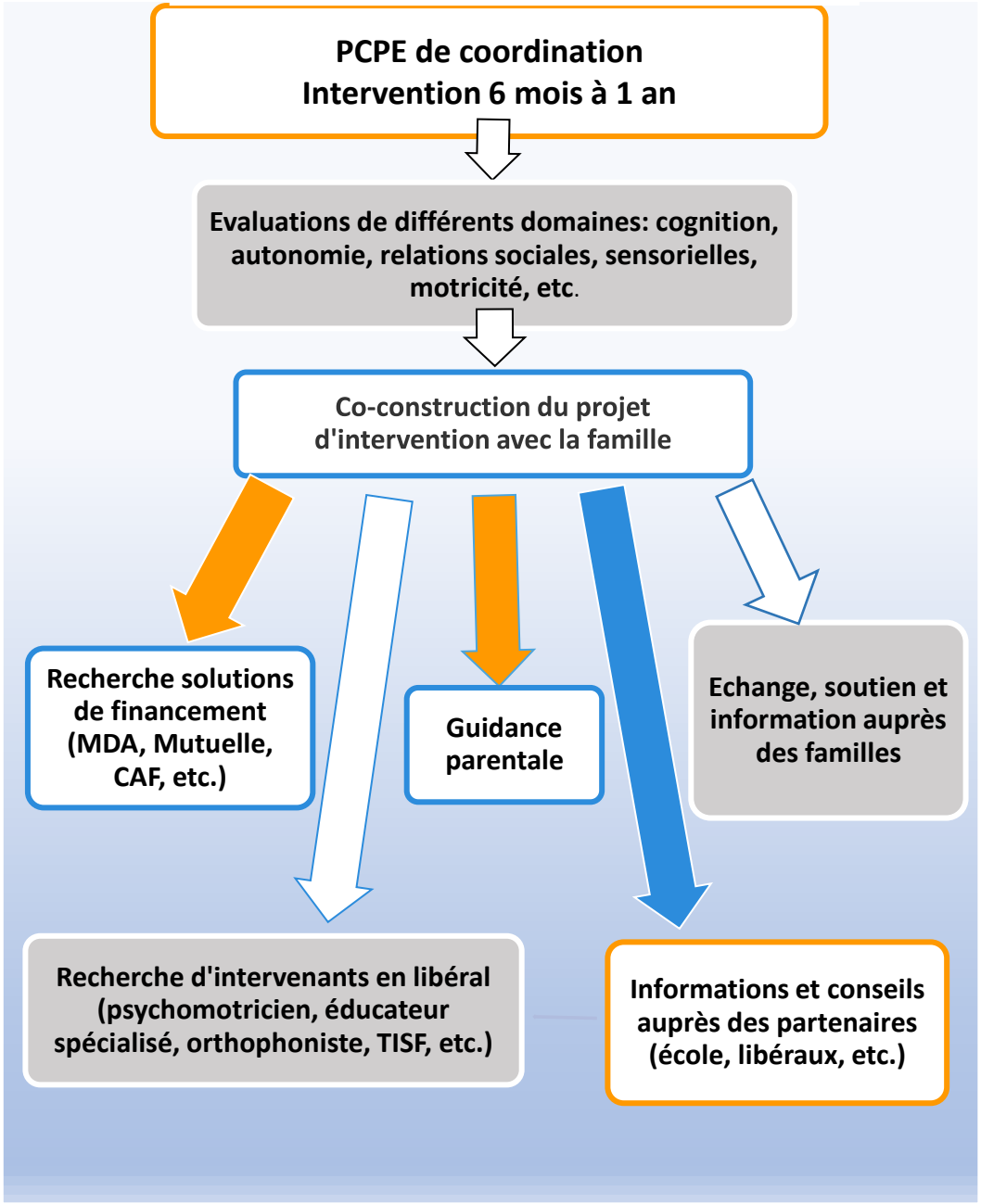
Notre démarche